



## Le Médiateur de la République

Le Médiateur de la République,

VU la loi n° 73-6 du 3 janvier 1973 instituant un Médiateur de la République, modifiée et complétée par les lois n° 76-1211 du 24 décembre 1976, n° 89-18 du 13 janvier 1989, n° 92-125 du 6 février 1992, n° 2000-321 du 12 avril 2000 et par l'ordonnance 2004-281 du 25 mars 2004, et notamment son article 6-1,

VU le décret du 5 avril 2004 portant nomination de M. Jean-Paul DELEVOYE en qualité de Médiateur de la République,

DECIDE :

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 et jusqu'au 31 mars 2006, sont désignés en qualité de délégués du Médiateur de la République :

### Département de La Réunion

*- Délégation du Port*

Monsieur Guy Camille LE TOULLEC

*- Délégation de Saint-André*

Monsieur Michel Cléry MOUTOUSSAMY

Fait à Paris, le 4 avril 2005

Le Médiateur de la République

Jean-Paul DELEVOYE